

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **11 avril 2023** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

- Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
- Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
- Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
- Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
- Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

- Siège #1 - Madame Nadine Demers

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

72-04-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 13 mars 2023
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - AFFAIRES COURANTES
 - 7.1 - Mandat - OBV du Chêne / Stabilisation de la pente au lot 5 876 553
 - 7.2 - Entente d'adhésion au service PerLE
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 7542, route Marie-Victorin
 - 8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7631-7633, route Marie-Victorin
 - 8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 502, rang Saint-Eustache
 - 8.4 - Cession d'une portion de l'ancien chemin « Rang Saint-Jean Baptiste » / Portion du lot 5 878 380 ptie
 - 8.5 - Régularisation du quai de Lotbinière / Fleuve Saint-Laurent, en front du lot 6 497 346 du cadastre de Québec
 - 8.6 - Chapelle de Procession / Avis de catégorisation
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie - Lotbinière
 - 9.2 - Rapport annuel 2022 / Services Incendie Lotbinière-Leclercville
 - 9.3 - Camion incendie #713 / Réparations
- 10 - TRANSPORT
 - 10.1 - Octroi - Balayage des rues / Périmètre urbain
 - 10.2 - Octroi - Marquage des routes
 - 10.3 - Acquisition - Camionnette

- 10.4** - Retrait d'un élément au PAVL-ERL 2021 / Remplacement d'un ponceau
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1** - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC - Lotbinière
 - 11.2** - Acquisition - Manipulateur de vanne
 - 11.3** - Travaux d'urgence / Génératrice à l'usine de traitement de l'eau potable
 - 11.4** - Représentation au dossier d'aide financière / Programme PRIMEAU
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES**
 - 12.1** - Camp de jour - Édition 2023 / Le service ne sera pas dispensé
 - 12.2** - Aide financière / Club de Croquet Lotbinière Inc.
 - 12.3** - Implantation des bouées au Quai de Lotbinière
 - 12.4** - Autorisation de passage cycliste / Défi vélo "Maison des greffés Lina Cyr"
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 13.1** - Budget de fonctionnement - Marché public de Lotbinière / Édition 2023
 - 13.2** - Parc de l'Horizon - Espace poétique
 - 13.3** - Demande d'aide financière / La Société des Amis du Moulin du Portage
 - 13.4** - Budget participatif citoyen - Projets retenus
 - 13.5** - Motion de félicitations à Mme Diane Cadoret pour ses 35 années au sein de la bibliothèque « Au fil des pages »
- 14 - VARIA**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

73-04-2023

3.1 - Séance ordinaire du 13 mars 2023

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

74-04-2023

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de mars, daté du 30 mars 2023, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : **03**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2023 :	2 228 837.00 \$
Revenus à ce jour:	1 771 161.18 \$
Dépenses au budget:	2 228 837.00 \$

Dépenses avant affectations:	409 932.03 \$
Affectations:	54 000.00 \$
Résultats après affectations:	1 307 229.15 \$

Approbation des comptes au 30-03-2023

Comptes soumis pour la période 03-2023:	65 308.40 \$
Comptes soumis pour la période 04-2023:	63 066.75 \$
Salaires de la période 03 :	29 667.84 \$

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

Pas de sujet à ce dossier

7 - AFFAIRES COURANTES

75-04-2023

7.1 - Mandat - OBV du Chêne / Stabilisation de la pente au lot 5 876 553

Considérant qu'il y a des problématiques de dégradation du terrain au lot 5 876 553;

Considérant qu’au sein de cet espace se trouve un sentier qui relie l’espace communautaire à un parc situé au sommet de la falaise;

Considérant que certains arbres matures sont en fin de vie ou attaqués par des espèces nuisibles et/ou maladies et qu’aucune relève durable n’est présente;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal octroie un mandat à l'OBV du Chêne pour des recommandations relativement aux végétaux les plus pertinents pour diminuer l'érosion tout en préservant les percées visuelles.

Que le montant de 3 630.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.701.51.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

76-04-2023

7.2 - Entente d'adhésion au service PerLE

Considérant que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

Considérant que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

Considérant que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

Considérant que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

Considérant que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

Considérant que la Municipalité de Lotbinière souhaite participer au service PerLE;

En conséquence, il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Marin Groleau et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise M. Jean Bergeron, maire et Mme Sandra Bélanger, directrice-générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

Que Mme Marilyn Bronsard soit autorisée à compléter les gabarits pour les permis, certificats et tout autre document ou action pertinente à la bonne marche du service PerLE.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

77-04-2023

8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 7542, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire souhaite repeindre le bâtiment principal de couleur SICO « Andésite » #6208-52 et peindre les détails architecturaux couleur « Bananier » #6096-74, la porte sera de couleur « Noir d'ange » #6017-83;

Considérant qu'il y aura ajout de deux porte-patio coulissantes sur la façade arrière du bâtiment;

Considérant que des travaux de transformation intérieure qui ne sont pas assujettis à la réglementation du PIIA consistant plus précisément en la création de divisions permettant d'aménager l'espace de la manière suivante :

PIECE	DIMENSIONS
Cuisine	12 pieds x 14 pieds
Salle à manger	12 pieds x 14 pieds
Salon	24 pieds x 20 1/2 pieds
Salle de bain	12 pieds x 8 pieds
Walk-In	9 pieds x 6 pieds
Chambre	12 pieds x 14 pieds

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande d'approbation de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

78-04-2023

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7631-7633, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire a déposé une demande au CCU à la séance du 28 février 2023 qui a été accepté par la résolution du conseil municipal du 13 mars 2023 portant le numéro de résolution 58-03-2023;

Considérant que le propriétaire souhaite modifier sa demande originale en ajoutant les travaux suivants :

Remplacement des deux portes avant pour des portes modèle « Orléans » avec vitrail mystique (22 x 48), couleur rouge vif;
Modification de terrasse couverte pour avoir une toiture avec fenêtres laissant passer la lumière naturelle;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

79-04-2023

8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 502, rang Saint-Eustache

Considérant que le propriétaire souhaite remplacer et agrandir le solarium localisé sur la terrasse arrière;

Considérant que le nouveau solarium présentera une dimension de 4,54 mètres x 3,61 mètres, soit une superficie totale de 16,38 mc²;

Considérant que la terrasse sera également remplacée et installée sur des pieux vissés;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

80-04-2023

**8.4 - Cession d'une portion de l'ancien chemin « Rang Saint-Jean Baptiste » /
Portion du lot 5 878 380 ptie**

Considérant que le propriétaire du lot 5 877 217 souhaite acquérir le lot 5 878 380 ptie;

Considérant que la Municipalité a consenti plusieurs cessions en faveur des propriétaires des lots sur lesquels la route « Rang Saint-Jean Baptiste » était autrefois existante;

Considérant que, pour des fins de projet du propriétaire, il est pertinent que la Municipalité cède au propriétaire la portion du lot 5 878 380 ptie tel que la description technique déposée par M. Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre;

Considérant que cette démarche est sans frais pour la Municipalité et ne lui cause aucun préjudice, s'agissant simplement d'une cession d'une portion de route qui n'est plus d'utilité publique;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu :

Que la Municipalité de Lotbinière cède à M. Jérôme Demers tous les droits qu'elle pourrait détenir dans l'immeuble suivant :

**DÉSIGNATION – TEL LA DESCRIPTION TECHNIQUE DE DANIEL AYOTTE DU 20
MARS 2023**

Une parcelle du lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (5 878 380) du cadastre de Québec dans la circonscription de Lotbinière;

Borné successivement vers :

Le Nord, par deux segments de droite dont le premier segment est borné par les lots 5 877 216 et 5 877 214, mesurant le long de cette limite une distance de 9,08 mètres et le deuxième segment est borné par le lot 5 877 214, mesurant le long de cette limite une distance de 76,41 mètres.

L'Est, par une partie du lot 5 878 380 (Rang Saint-Jean-Baptiste), mesurant le long de cette limite une distance de 11,73 mètres.

Le Sud, par le lot 5 877 217, étant deux segments de droite, mesurant respectivement une distance de 76,02 mètres et une distance de 9,47 mètres.

L'Ouest, par une autre partie du lot 5 878 380 (Rang Saint-Jean-Baptiste), mesurant le long de cette limite une distance de 11,83 mètres.

Ainsi décrite, ladite parcelle couvre en superficie 999,7 m²

Aucun bâtiment n'est construit sur le lot.

Que cette cession soit produite chez un notaire choisi par l'acquéreur sans considérant, sans garantie et sans frais pour la Municipalité.

Que M. Jean Bergeron, maire et Mme Sandra Bélanger, directrice-générale, soient autorisés à signer l'acte de cession à venir afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

81-04-2023

8.5 - Régularisation du quai de Lotbinière / Fleuve Saint-Laurent, en front du lot 6 497 346 du cadastre de Québec

Considérant que le 25 octobre 1996, la Municipalité de Lotbinière est devenue propriétaire de certaines structures servant de quai et de brise-lames ainsi que les structures s'y rattachant, érigées en front du lot connu aujourd'hui comme étant le lot 6 497 346 du cadastre du Québec;

Considérant que certains éléments sont à régulariser afin de permettre la conclusion et le renouvellement de baux et le respect des engagements pris par la Municipalité;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal confirme que les lieux sont utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

Que le conseil municipal mandate la firme Ecce Terra pour spécifier l'emplacement de la portion du domaine hydrique tel que les instructions de la direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation au montant de 2 000 \$ plus taxes si applicables et imputable au poste budgétaire 02.701.40.521;

Que le maire, M. Jean Bergeron et la directrice-générale, Mme Sandra Bélanger soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

82-04-2023

8.6 - Chapelle de Procession / Avis de catégorisation

Considérant qu'en vertu de l'article #130 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, chapitre 10);

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal prenne acte de l'exercice de catégorisation de la « Chapelle de Procession » par le ministère de la Culture et des Communications;

Que la municipalité est en accord avec les catégories déposées, soient :

Catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

Catégorie 4 : Intérieur exceptionnel;

Catégorie 9 : Terrain notable.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

83-04-2023

9.1 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie - Lotbinière

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'entente sur la fourniture de services de formation en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le responsable du centre de formation est venu présenter au comité de sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la Municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but, dans un premier temps, de combler les besoins en formation reliés à cet

équipement et deuxièmement de mettre ce véhicule à la disposition des municipalités, de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lemay, appuyé par Marin Groleau et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- - Le conseil de la Municipalité de Lotbinière s'engage à participer au projet de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

84-04-2023 9.2 - Rapport annuel 2022 / Services Incendie Lotbinière-Leclercville

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport annuel du Service de sécurité incendies de Lotbinière-Leclercville pour l'année 2022;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

85-04-2023 9.3 - Camion incendie #713 / Réparations

Considérant que le 27 octobre 2022, le véhicule incendie portant le numéro #713 a été endommagé;

Considérant que la Municipalité a un rapport de réclamation auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec portant le numéro 222531-60;

Considérant qu'il y a un écart entre le montant de l'indemnisation et les pertes subies et que le règlement édictant les délégations de pouvoir de l'administration (REG 268-2020) permet à la directrice générale et au directeur du service de sécurité incendie une dépense maximale de 5000.00 \$;

Il est proposé par Philippe Jean

Approuvé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal, à la suite de la réception de l'indemnisation au montant de 29 734.72 \$, autorise le paiement de la facture de Maxi-Métal au montant de 37 121.41 \$ incluant les taxes applicables;

Que le paiement soit imputé au poste budgétaire 02.220.00.525;

Que les factures pour les entrades reçues durant cette période soient transmises à l'assureur pour remboursement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - TRANSPORT

86-04-2023 10.1 - Octroi - Balayage des rues / Périmètre urbain

Considérant que la Municipalité de Lotbinière a procédé aux démarches de demande de prix pour le balayage des rues et que l'inspecteur municipal en dépose ici les résultats :

FOURNISSEURS	PRIX TOTAL SANS LES TAXES
EXCAVATION VEZINA	8 170.00 \$
LES ENTREPRISES EDOUARD PAQUETTE	Pas déposé de soumission

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal rejette la soumission telle que déposée et requiert de reprendre le processus par le biais du SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

87-04-2023

10.2 - Octroi - Marquage des routes

Considérant que la Municipalité de Lotbinière a procédé aux démarches de demande de prix pour le marquage des routes et que l'inspecteur municipal en dépose ici les résultats :

FOURNISSEURS	PRIX TOTAL SANS LES TAXES
DURAND MARQUAGE	5 852.00 \$
LIGNE MASKA	PAS DÉPOSÉ DE SOUMISSION
MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC	PAS DÉPOSÉ DE SOUMISSION

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que suite aux recommandations de l'inspecteur municipal, le conseil municipal autorise l'octroi à Durand Marquage au montant de 5 852.00 \$ plus taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.320.10.521;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

88-04-2023

10.3 - Acquisition - Camionnette

Considérant que, par la résolution 29-02-2023, le conseil municipal a autorisé l'appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'une camionnette;

Considérant que le 31 mars dernier, à l'ouverture des soumissions, aucun soumissionnaire n'avait déposé une offre;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal a se présenter chez les concessionnaires et à aller chercher des soumissions individuellement telle que permis par le REG 276-2021, règlement décrétant les règles de la gestion contractuelle;

Que l'inspecteur municipal, suite aux travaux, dépose les résultats à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

89-04-2023

10.4 - Retrait d'un élément au PAVL-ERL 2021 / Remplacement d'un ponceau

Considérant que, par la résolution 337-10-2021, le conseil a autorisé le remplacement d'un ponceau dans le rang Saint-Jean Baptiste;

Considérant que la Municipalité a déposé cette dépense au programme PAVL-ERL 2021;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Philippe Jean

Que l'administration municipale, à la suite d'une vérification avec aideVL du programme PAVL, est autorisée à retirer les deux éléments suivant :

Pavage du ponceau – rang Saint-Jean Baptise au coût de 18 552.24 \$ incluant les taxes intrants

Construction d'un ponceau – rang Saint-Jean Baptiste au coût de 34 799.16 \$ incluant les taxes intrants

Et, de faire le transfert au programme TECQ 2019-2023;

Que la présente résolution soit transmise par courriel aux autorités concernées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

90-04-2023

11.1 - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC - Lotbinière

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Francoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière a pris connaissance du cahier des charges préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Pillenière, appuyé par Pierre Lemay et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Lotbinière s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le ce cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes ;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

91-04-2023

11.2 - Acquisition - Manipulateur de vanne

Considérant que la Municipalité de Lotbinière et la Municipalité de Leclercville ont besoin d'un outil pour manipuler les vannes;

Considérant que la Municipalité de Lotbinière a procédé aux démarches de demande de prix pour l'acquisition et que l'inspecteur municipal en dépose ici les résultats :

FOURNISSEURS	PRIX GLOBAL SANS LES TAXES DE VENTE
HUOT	4 346.70 \$
STELEM	4 573.00 \$
WOLSELEY	3 594.53 \$

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que, par suite des recommandations de notre inspecteur municipal, le conseil municipal autorise l'acquisition chez Wolseley au coût de 3 594.53 \$ plus taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.413.00.643;

Qu'une facture comportant 50% de la dépense soit transmise à la Municipalité de Leclercville à la suite d'une entente avec l'inspecteur municipal de Leclercville puisque cet outil est utilisé dans le cadre de la distribution de l'eau et non valide dans l'entente de gestion de l'eau potable qui est spécifique à la captation et au traitement de l'eau brute.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

92-04-2023

11.3 - Travaux d'urgence / Génératrice à l'usine de traitement de l'eau potable

Considérant que le 29 mars 2023, la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable a fait défaut;

Considérant que le travail était prioritaire et devait obligatoirement être effectué;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal prenne acte de la facture et requiert que lors d'un événement fortuit, le maire et la direction générale soit immédiatement avisés de la situation pour en informer rapidement les membres du conseil;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.412.10.529;

Qu'une facture soit transmise pour 50% des travaux à la municipalité de Leclercville.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

93-04-2023

11.4 - Représentation au dossier d'aide financière / Programme PRIMEAU

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal nomme M. Jean Bergeron, maire, représentant au dossier d'aide financière PRIMEAU;

Que cette résolution abroge et remplace toute résolution antérieure, dont la résolution 92-03-2021 en date du 8 mars 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

94-04-2023

12.1 - Camp de jour - Édition 2023 / Le service ne sera pas dispensé

Considérant que la Municipalité, par suite des publications d'embauche, n'a reçu qu'une seule candidature pour un poste de moniteur et qu'elle avait besoin de trois moniteurs et un coordonnateur pour offrir l'activité « Camp de jour » en 2023;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, dans le but de supporter les familles, en collaboration avec Loisirs Lotbinière Inc. offre un montant de 150.00 \$ par enfant résident de Lotbinière qui déposera son inscription dans une autre municipalité pour l'activité « Camp de jour » édition 2023;

Qu'un publipostage soit transmis dès cette semaine, dans lequel la Municipalité transmettra les coordonnées des municipalités limitrophes ainsi que les modalités permettant de recevoir l'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

95-04-2023

12.2 - Aide financière / Club de Croquet Lotbinière Inc.

Considérant que, par la résolution 202-11-2018 dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes portant le numéro POL-81-05-2018, l'organisme « Club de Croquet Lotbinière Inc. » est un organisme reconnu par la municipalité de Lotbinière;

Considérant que l'organisme a produit une demande d'aide financière pour l'exercice financier 2023;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, lors des travaux de planification budgétaire, a autorisé une aide financière au montant de 900 \$ pour cet organisme;

Que le montant soit prélevé au poste budgétaire 02.702.93.971.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

96-04-2023

12.3 - Implantation des bouées au Quai de Lotbinière

Considérant que deux bouées ont été remises par Pêches et Océans Canada à la demande de l'organisme la C.A.D.E.F.;

Considérant que l'ancrage sécuritaire ainsi que l'entretien sont sous la responsabilité de la C.A.D.E.F.;

Considérant que certaines restrictions imposées par les infrastructures existantes restreignent les espaces disponibles pour l'implantation des bouées;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal dépose un plan imageant les restrictions d'implantation dans l'espace appartenant à la municipalité communément appelé le « Parc des Navigateurs »;

Que le conseil municipal requière une rencontre permettant de conclure une entente en vue d'élaborer les conditions liées à l'implantation et l'entretien desdites bouées;

Que le conseil municipal, lors de cette même rencontre, détermine en collaboration avec la C.A.D.E.F. un plan d'aménagement global du site pour les années à venir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

97-04-2023

12.4 - Autorisation de passage cycliste / Défi vélo "Maison des greffés Lina Cyr"

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage cycliste de l'organisme « Maison des greffés Lina Cyr »;

Considérant que cette activité se tiendra les 14 et 15 juillet 2023 et que le passage des cyclistes s'effectuera dans la Municipalité le 15 juillet 2023;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le conseil municipal autorise le passage du défi vélo sur la route Marie-Victorin et que soit transmis à l'organisme un plan des espaces accessibles aux cyclistes lors de l'arrêt pour le repas du midi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

98-04-2023

13.1 - Budget de fonctionnement - Marché public de Lotbinière / Édition 2023

Considérant que le Marché public est un service de la Municipalité;

Considérant que l'équipe bénévole doit avoir un budget de fonctionnement pour réaliser les activités du Marché public;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal, lors de la préparation budgétaire, a prévu un montant de 2 380 \$ plus taxes si applicables, pour soutenir les opérations courantes incluant le versement d'un montant forfaitaire de 1 000 \$ à la coordonnatrice du Marché public, Mme Marie-Jill Nadeau;

Que le montant soit remis en un seul versement au mois d'avril 2023 et soit imputable au poste budgétaire 02.702.94.971.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

99-04-2023

13.2 - Parc de l'Horizon - Espace poétique

Considérant que le comité de la Chapelle, un service de la Municipalité, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds Patrimoine et Culture » en janvier 2023;

Considérant que, le 9 février 2023, la MRC de Lotbinière annonçait que le projet « Espace poétique » était retenu et qu'une somme de 1 900 \$ était allouée au comité de la Chapelle;

Considérant que la Municipalité doit fournir un montant de 666 \$ en argent et 255 \$ en nature (temps de travail au dossier);

Considérant que l'espace poétique sera établi dans le secteur du parc l'Horizon;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Philippe Jean

Que, le conseil municipal autorise l'appropriation de l'espace dans le cadre du projet « Espace poétique ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

100-04-2023

13.3 - Demande d'aide financière / La Société des Amis du Moulin du Portage

Considérant que la Société des Amis du Moulin du Portage a transmis une demande d'aide financière à la Municipalité;

Considérant que cet organisme est reconnu depuis 2013 dans le cadre des organismes admissibles à un exemption de paiement des taxes tel que présenté au dossier CMQ-59024-003 en septembre 2022;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal est d'avis que le montant de 3 191.32 \$ pour la taxe de compensation soit remboursé à la Société des Amis du Moulin du Portage;

Que le montant soit prélevé au poste budgétaire 02.702.93.971, "Aide aux organismes locaux".

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

101-04-2023

13.4 - Budget participatif citoyen - Projets retenus

Considérant que, par la résolution 222-09-2022, le conseil municipal a acquis un outil informatique pour la personnalisation et la mise en place de l'application web « Budget participatif citoyen »;

Considérant que lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, les citoyens ont été invités à une séance de consultation publique pour expliquer l'implication et la démarche dans le processus d'une immobilisation et le périmètre d'action de la municipalité;

Considérant que le 8 décembre 2022, pour donner suite à la consultation publique, l'outil a été ouvert au public et les échéanciers y ont été présentés;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que tel l'échéancier, nous présentons les projets retenus à la séance du 11 avril 2023 :

PROJETS RETENUS GRAND PUBLIC

Nom du projet : Patinoire extérieure, un espace de loisir toutes saisons (Nombre de points : 231)

Lieu envisagé : Patinoire extérieure existante, adjacente au Centre Municipal de Lotbinière

Budget autorisé : 15 000 \$ toutes taxes incluses

Description : Notre patinoire a d'excellentes bandes et son fond est solide. Nous pourrions nous servir de celle-ci presque à l'année longue mais elle a un grand besoin de mise à niveau pour être vraiment fonctionnelle. La patinoire n'a duré que quelques jours cet hiver à cause de la trop grosse dénivellation entre le milieu et les bandes de côté. De plus, la teinte foncée de l'asphalte accélère la fonte de la glace lors de temps doux avec ensoleillement. L'été dernier, on a dû colmater plusieurs fissures pour garantir un pickleball sécuritaire et améliorer l'imperméabilité en vue de l'arrosage de la patinoire en hiver. Ma suggestion est de remettre le fond de la patinoire presque à niveau, avec la pente minimum nécessaire pour que l'eau se draine facilement. Cela permettrait de faire une belle glace plus uniforme et permettrait aussi de tracer 4 terrains de pickleball pour la belle saison.

PROJETS RETENUS JEUNESSE

Nom du projet : Terrain de soccer (Nombre de points : 156)

Lieu envisagé : Sur un terrain de la municipalité de Lotbinière.

Budget autorisé : 5 000 \$ toutes taxes incluses

Description : Terrains de soccer extérieur pour les différentes catégories jusqu'à du soccer à 9 si le Terrain des loisirs le permet. Mise à niveau du terrain de soccer existant pour permettre la pratique récréative du sport.

Nom du projet : Des Rives - regard sur le fleuve (Nombre de points : 132)

Lieu envisagé : La salle des Navigateurs au Centre Chartier-de-Lotbinière afin d'avoir la vue sur le Fleuve en même temps que l'atelier.

Budget autorisé : 5 000 \$ toutes taxes incluses

Description : Atelier d'apprentissage au sujet du Fleuve offert par Le Semoir But visé par l'atelier Créer un lien d'appartenance entre les jeunes et les moins jeunes et le fleuve Saint-Laurent. Dimension écologique et écocitoyenne
Explorer les menaces anthropiques au sein de l'écosystème du fleuve par le médium d'un mini documentaire intimiste et sensible (de 20min). Le fleuve fait partie de notre ADN, il est de notre devoir de citoyen de le comprendre et de le protéger !

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

102-04-2023

13.5 - Motion de félicitations à Mme Diane Cadoret pour ses 35 années au sein de la bibliothèque « Au fil des pages »

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Pierre Lemay

Que la présente motion soit transmise à Mme Diane Cadoret pour souligner son incroyable engagement depuis plus de 35 ans en tant que membre et à deux reprises en tant que responsable du comité de bibliothèque. Le conseil tient également à souligner la capacité de Mme Cadoret à rassembler et animer une équipe nombreuse de bénévoles dédiés et à les encourager à travailler ensemble pour permettre de bâtir et de maintenir une bibliothèque exceptionnelle pour notre communauté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14 - VARIA

Inscrire contenu ici

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

103-04-2023

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 47.

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL